

Direction des Ressources Humaines  
GB/TM/JV

## ARRETE MUNICIPAL N° 2021-384

### Portant tableau annuel d'avancement Au grade d'agent de maitrise principal

#### Le Maire de la Ville du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté municipal n°2021-297 portant détermination des lignes directrices de gestion de la commune ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maitrise principal est fixé comme suit :

Numéro d'ordre	Nom et prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1	SANTAMARIA Thierry	Agent de maitrise	01/01/2021

**ARTICLE 2 :** Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté municipal devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis, 5, rue Racine, B.P. 40510 – 83041 TOULON Cédex 9 – dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Direction des Ressources Humaines  
GB/TM/JV

## ARRETE MUNICIPAL N° 2021-385

### Portant tableau annuel d'avancement Au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

#### Le Maire de la Ville du Lavandou

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'arrêté municipal n°2021-297 portant détermination des lignes directrices de gestion de la commune ;

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

Numéro d'ordre	Nom et prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1	LUBRANO Eric	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2021
2	GASTARDI Daniel	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2021
3	BOURGADEL Emmanuel	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2021
4	BRIGHET El Hadi	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/11/2021
5	GHIDUCCI Maryse	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/11/2021
6	MELLANO Patricia	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/11/2021

Direction des Ressources Humaines  
GB/TM/JV

## ARRETE MUNICIPAL N° 2021-386

### Portant tableau annuel d'avancement Au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

**Le Maire de la Ville du Lavandou**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'arrêté municipal n°2021-297 portant détermination des lignes directrices de gestion de la commune ;

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Numéro d'ordre	Nom et prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1	ABDELOUAHED Sofiane	Adjoint technique	01/01/2021
2	MIGALE Vincent	Adjoint technique	01/01/2021
3	BONACORSI Julien	Adjoint technique	27/04/2021

Direction des Ressources Humaines  
GB/TM/JV

## ARRETE MUNICIPAL N° 2021-387

### Portant tableau annuel d'avancement Au grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe

**Le Maire de la Ville du Lavandou**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'arrêté municipal n°2021-297 portant détermination des lignes directrices de gestion de la commune ;

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Numéro d'ordre	Nom et prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1	Isabelle GEOFFROY	Adjoint territorial d'animation	01/01/2021

**ARTICLE 2 :** Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté municipal devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis, 5, rue Racine, B.P. 40510 - 83041 TOULON Cédex 9 - dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Direction des Ressources Humaines  
GB/TM/JV

## ARRETE MUNICIPAL N° 2021-388

### Portant tableau annuel d'avancement Au grade d'adjoint d'animation principal 1ère classe

#### Le Maire de la Ville du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté municipal n°2021-297 portant détermination des lignes directrices de gestion de la commune ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

#### ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

Numéro d'ordre	Nom et prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1	CLEMENT Karine	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	01/01/2021

ARTICLE 2 : Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté municipal devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis, 5, rue Racine, B.P. 40510 - 83041 TOULON Cédex 9 - dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Direction des Ressources Humaines  
GB/TM/JV

## ARRETE MUNICIPAL N° 2021-389

### Portant tableau annuel d'avancement Au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

#### Le Maire de la Ville du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté municipal n°2021-297 portant détermination des lignes directrices de gestion de la commune ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Numéro d'ordre	Nom et prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1	STASIO Arlette	Adjoint administratif territorial	01/01/2021
2	BOULKENAFET Dalila	Adjoint administratif territorial	01/01/2021
3	BIANCHI Karen	Adjoint administratif territorial	05/07/2021 <i>Obtention examen pro</i>
4	CICLET Amandine	Adjoint administratif territorial	05/07/2021 <i>Obtention examen pro</i>
5	PASQUALI Dorothée	Adjoint administratif territorial	05/07/2021 <i>Obtention examen pro</i>